

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc et Bernard Mallet, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur Hadi Hakim, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

2024-03-163 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-03-164 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION.

- Je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2024-03-165 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TRÉSORIER

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.R-2.2) selon lesquelles le trésorier doit au plus tard le 1^{er} avril de chaque année déposer au conseil municipal un rapport de ses activités en lien avec le chapitre XIII de cette loi (financement politique) et le transmettre au Directeur général des élections du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

- QUE ce Conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2023, lequel sera transmis au Directeur général des élections du Québec.

2024-03-166 RÉORGANISATION - DIRECTION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la direction – Loisirs, Culture et Vie communautaire, la direction des Ressources humaines et la direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la direction des Ressources humaines et le syndicat SCFP, section locale 3153;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- D'abolir le poste de responsable - loisirs et vie communautaire (classe 6, de la convention collective SCFP, section locale 3153);
- DE créer un poste de coordonnateur(trice) aux loisirs (politique des cadres intermédiaires);
- QUE cette structure entre en vigueur à compter du 1er avril 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-03-167 NOMINATION. COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT la création du poste de coordonnateur(trice) aux loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction - Loisirs, culture et vie communautaire, de la direction des Ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Annie Guérin au poste de coordonnatrice aux loisirs et vie communautaire, classe D1, échelon 3 de la politique des cadres intermédiaires;
- QUE la nomination soit effective à compter du 1er avril 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 07.

La période de questions a eu lieu à 20 h 08.

2024-03-168 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité